Séance ordinaire du 17 janvier 2022

CE DOCUMENT REPRÉSENTE L'INTÉGRALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DE LA SÉANCE. VEUILLEZ NOTER QUE L'ENREGISTREMENT AUDIO NE PEUT ÊTRE PARTAGÉ EN RAISON D'UN PROBLÈME TECHNIQUE.

TOUTES LES ÉCHANGES SERONT AJOUTÉES EN ROUGE.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, à huis clos et sous enregistrement audio, le 17 janvier 2022 à 19h30 sous la présidence de Clément Marcoux, maire.

À cette séance ordinaire sont présents Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Scott Mitchell	Monsieur Johnny Carrier

Madame Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente accompagnée de Véronic Turgeon, adjointe à la direction.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

Marie-Michèle Benoit doit s'absenter pour des raisons familiales et demeure en appui. C'est Véronic Turgeon qui poursuit la séance.

5888-01-22 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Adoption des procès-verbaux et suivis**
- **Vérification des comptes du mois de décembre s'élevant à 1 286 203.67 $**
- **Administration :**
    - Nomination du pro-maire
    - Dépenses incompressibles pour 2022
    - Engagement des auditeurs comptables
    - Appropriation du surplus non affecté pour frais d'escompte financement 42
    - Autorisation de signature pour une quittance – Évo
    - Suivi des conditions de la résolution d'acceptation de PPCMOI et dépôt du protocole d'entente – Projet Les Jardins Cachés
    - Offre de services Escouade Canine 2022
    - Mandat Technorm pour étude du Code du bâtiment – projet église
    - Mandat de coordination URBAM pour plan directeur

Varia
Dépôt des communications reçues :
Période de questions

5889-01-22 **Adoption des procès-verbaux et suivis**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2021, soient adoptés tels que rédigés.

5890-01-22 **Comptes du mois**

M. Langevin pose des questions au sujet de 4 factures (réparation d'une fenêtre, architecte pour usine d'eau potable, récupération des huiles ainsi qu'une réparation effectuée à St-Victor). Toutes les réponses sont données et M. le maire informe le conseil que dans ce montant important, on retrouve le paiement des travaux du Rang St-Étienne et St-Henri pour un montant de plus de 974 000$. (Travaux en grande partie subventionnée)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois de décembre s'élevant à 1 286 203.67 $, soient acceptés et payés tels que présentés.

5891-01-22 **Nomination d'un pro-maire**

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme pro-maire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nominer Scott Mitchell, à titre de pro-maire pour une durée de 4 ans.

5892-01-22 **Dépenses incompressibles pour 2022**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a prévu dans le budget des dépenses dites incompressibles;

M. le maire informe que les dépenses ci-dessous sont dites régulières et normales se répètent chaque année.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour les paiements :

- rémunérations
- cotisation de l'employeur
- CSST
- assurances collectives
- frais de poste
- analyses de l'eau potable
- analyses des eaux usées
- déneigement
- immatriculation
- cueillette et disposition des ordures

- réparation du photocopieur
- messagerie
- téléphone
- avis public
- avis dans les journaux
- quote-part de la MRC
- électricité
- remboursements de taxes
- chauffage
- produits d'entretien ménager
- locations de machinerie
- entretiens mineurs des camions
- entretiens mineurs des terrains
- entretiens mineurs des bâtiments
- essence
- fournitures de bureau
- contrats de cellulaire
- frais de caisse
- locations de radios
- entretiens des systèmes de ventilation
- produits chimiques pour le réseau d'aqueduc et d'égout
- entretien et réparation des radios, téléavertisseurs et cellulaires ainsi que leur remplacement

5893-01-22 **Engagement des auditeurs comptables**

Les conseillers sont informés que les comptables seront à Scott au début du mois de février.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement des auditeurs comptables pour l'année 2021, soit la firme Lachance Parent, CPA Inc.

5894-01-22 **Appropriation du surplus non affecté pour frais d'escompte financement 42**

M. le maire informe que cette proposition est faite par la direction et nos comptables.

CONSIDÉRANT le refinancement des règlements d'emprunt suivants : 354, 326, 344, 266, 264, 279, 254, 171 et financement des règlements 419 et 439 pour un total de 10 653 000 $ en date du 3 février;

CONSIDÉRANT les frais d'escompte applicables par l'institution financière pouvant représenter un montant de 181 000 $, soit un maximum de 2 % des montants en refinancement (9 022 000 $);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approprier un montant de 181 440 $ à partir du surplus accumulé faisant partie de son Fonds général.

5895-01-22 **Autorisation de signature pour une quittance – Évo**

ATTENDU QUE Évo société en commandite devait à la Municipalité de Scott un montant originaire de 648 031.72 $ portant intérêts au taux de 3,95 % l'an aux termes de l'acte suivant :

- Un acte de vente en faveur de Évo société en commandite reçu devant Me Marie-Andrée Faucher, notaire, le 10 décembre 2020 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Dorchester le 10 décembre 2020 et sous le numéro 25 922 992.

ATTENDU QUE le Débiteur a remboursé la totalité des sommes dues à la Municipalité, soit 648 031.72$ plus le montant des intérêts de 28 657.15$ pour un total de 676 688.87$;

M. le maire informe que *c'est Marie-Michèle et lui-même qui signeront dans les prochains jours et que l'argent a été bien déposé.*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité donne quittance totale des sommes dues au Débiteur et consent à la radiation de son hypothèque.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document aux fins de donner plein effet à la résolution dont l'acte de quittance notarié à intervenir entre les parties.

5896-01-22 **Suivi des conditions de la résolution d'acceptation de PPCMOI et dépôt du protocole d'entente**

M. le maire dépose et valide avec le conseil que tous ont reçu le dossier.

CONSIDÉRANT le projet d'ensemble immobilier Les Jardins Cachés soit, la construction de 72 logements dans 9 bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait une demande d'autorisation de PPCMOI le 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption le 7 juin 2021 du règlement 443-2021, sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 5026-10-21, accordant la demande de projet particulier, ne pouvait entrée en vigueur que si les conditions d'autorisation étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déposé un projet révisé au conseil;

CONSIDÉRANT QUE la direction dépose au conseil le protocole d'entente pour le projet Les Jardins Cachés;

Scott Mitchell propose d'accepter le dépôt mais de donner suite à la prochaine séance extraordinaire afin de prendre le temps de bien analyser le tout.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil confirme avoir bien reçu le dépôt de projet révisé tel qu'exigé par résolution 5026-10-21 et que nous informerons le propriétaire que le conseil demande un délai supplémentaire de quelques jours pour analyse le dossier.

5897-01-22 **Suivi des conditions de la résolution d'acceptation de PPCMOI et dépôt du protocole d'entente**

CONSIDÉRANT le projet d'ensemble immobilier Les Jardins Cachés soit, la construction de 72 logements dans 9 bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait une demande d'autorisation de PPCMOI le 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption le 7 juin 2021 du règlement 443-2021, sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 5026-10-21, accordant la demande de projet particulier, ne pouvait entrée en vigueur que si les conditions d'autorisation étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déposé un projet révisé au conseil;

CONSIDÉRANT QUE la direction dépose au conseil le protocole d'entente pour le projet Les Jardins Cachés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise le projet révisé tel que déposé.

5898-01-22 **Offre de services Escouade Canine 2022**

Tel qu'expliqué par Marie-Michèle, M. le maire ajoute que le montant a été révisé et déposé.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services révisée de l'Escouade Canine MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Marie-Michèle Benoit, directrice générale à signer l'entente pour un an.

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'extension du délai déposé par le propriétaire du lot 2 721 428;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise Marie-Michèle Benoit, directrice générale à signer l'entente pour une durée d'un an.

5899-01-22 **Mandat Technorm pour étude du Code du bâtiment – projet église**

CONSIDÉRANT le projet de requalification de l'église nécessite une étude plus approfondie du Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Technorm visant à assister les concepteurs du projet quant aux exigences de la règlementation applicable au projet de transformation du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

Frédéric Vallières ajoute que ce mandat est vraiment nécessaire pour l'analyse du Code du bâtiment.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Technorm pour un montant estimé à 2 500 $ excluant les taxes, frais d'impression et déplacements.

5900-01-22 **Mandat de coordination URBAM pour plan directeur**

M. le maire ajoute que ce projet serait une enveloppe à l'heure.

CONSIDÉRANT le processus du plan directeur et tous les projets en cours pour la revitalisation du village;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'accompagnement sur une base horaire déposé par URBAM;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de donner le mandat sur une base horaire pour assister l'équipe municipale dans la coordination des différents projets de revitalisation de Scott.

M. le maire rappelle que plusieurs points seront traités lors de la prochaine séance extraordinaire.

M. le maire tient également à souhaiter à tous les citoyens une belle année 2022.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 19h47.

Clément Marcoux, maire Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & gref.-trés.